

Le SopraSteriasien libéré

Trimestriel de l'information syndicale CFDT SOPRA STERIA • Numéro 73 | Décembre 2019

CSE : BIENTÔT LES DÉSIGNATIONS DES RP !



Au CSE SSG comme au CSE I2S, la direction refuse le traitement de l'ensemble des points auparavant traités par les anciens DP et CHSCT

Face à cette situation de blocage, la **CFDT** a demandé et obtenu sur SSG, une désignation rapide des RP (prévu le 16 janvier). La **CFDT** a obtenu un certain nombre de postes de Représentants de Proximité et propose aux salariés partageant ces valeurs et souhaitant s'investir pour cette mission, de nous solliciter.

Pour la commission SSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail), les membres ont été désignés mais la direction tarde à la convoquer (encore un mystère ...).

CSE SSG et I2S : un mauvais signal envoyé par l'UNION majoritaire

Lors de la précédente mandature, les questions posées par les élus n'étaient pas censurées par le secrétaire du CE lors de l'établissement de l'ordre du jour, permettant ainsi de traiter l'ensemble des demandes.

Pour le premier CSE ordinaire de la nouvelle mandature, surprise, cette pratique démocratique a été jetée aux oubliettes.

Oui, le secrétaire du CSE SSG a choisi les questions parmi celles que nous lui avions transmises (9 questions retenues sur 46 posées) et a exercé de fait une censure préjudiciable aux salariés en ne permettant pas de traiter toutes nos demandes.

Oui, en l'absence des Représentants de Proximité (RP) et de la commission SSCT (toujours pas convoquée par la direction malgré l'accord signé, et l'absence de réunions DP et CHSCT depuis septembre 2019), le CSE se doit d'exercer l'ensemble des prérogatives de l'ensemble des précédentes instances de toute la France, en attendant les premières réunions RP et de la commission SSCT, puisque la direction nous a imposé un CSE national.

À I2S, le problème est le même, voire pire (uniquement 10 points inscrits à l'ordre du jour pour une société de près de 2000 salariés !)

La **CFDT**, à SHRS et à SBS, ne s'est pas autorisée de censurer et a inscrit à l'ordre du jour les points remontés par l'ensemble des élus, cela dans le respect de l'instance, permettant à chaque CSE une expression libre de chaque organisation syndicale.

La **CFDT**, ne peut qu'espérer que ce faux pas sera corrigé, et s'engage à tous faire pour permettre le traitement de tous les points, y compris ceux censurés, par tous les moyens légaux disponibles.



ELECTIONS :

Le vote des salariés parfois bafoué ?

Cfdt: 1^{er} SYNDICAT
EN FRANCE
PREMIERS GRÂCE À VOUS,
ENGAGÉS AVEC VOUS

La question se pose effectivement, malheureusement. À SSG, à I2S, l'UNION entre les deux syndicats minoritaires CFE-CGC et S3I, affaiblis par des résultats désastreux et avides de revanche, ... et l'association syndicale Traid U*ion a permis la marginalisation, voire l'exclusion de toute représentation **CFDT**.

Dans ces deux sociétés, cette UNION a favorisé le cumul de postes d'un petit nombre d'élus, en particulier de ces syndicats ultra-minoritaires et cela en dépit de tout bon sens.

Pouvons-nous effectivement penser que le trésorier du CSE I2S ou du trésorier adjoint du CSE SSG (qui doit gérer un budget de plus de 5 millions € et 10 assistantes), trouvent le temps nécessaire pour participer à l'ensemble des tâches dévolues à la commission SSCT (10 personnes à Sopra I2S et 15 à SSG, pour faire le travail effectué par l'ensemble des anciens CHSCT de toute la France), cela sans parler du travail des autres commissions (presque toutes) où ils se sont positionnés.

Pire, ces élus à I2S, n'ayant pas assez de candidats, ont volontairement diminué le nombre de places dans les commissions obligatoires, cela afin d'empêcher la

présence de quelques élus d'autres syndicats, en particulier ceux de la **CFDT**.

Sur SSG, généreusement, cette alliance n'a laissé aucun poste au bureau du CSE et n'a laissé que 15 postes (sur 60) pour les 4 autres syndicats, représentants quand même près de 50% des électeurs.

La **CFDT**, heureusement, n'a pas appliqué ce déni de démocratie dans les autres CSE où nous avons obtenu le plus grand nombre de voix, et a permis un partage des responsabilités et du travail à réaliser avec l'ensemble des volontaires, quel que soit le syndicat d'appartenance en prenant en compte l'envie et le savoir-faire.

Ainsi à Sopra Banking, l'ensemble des syndicats représentatifs sont représentés au bureau du CSE. De même, les responsabilités des commissions ont été équitablement partagées poursuivant ainsi une tradition de travail en commun qui existe depuis la création de l'entreprise.

Pour Sopra HR, comme à Sopra Banking, la **CFDT** a favorisé une expression plurielle dans le respect du vote des salariés. Le bureau du CSE et les responsabilités des commissions ont été partagées en prenant en compte les sensibilités, les volontaires et les compétences.

La CFDT continuera de vous informer sur l'ensemble des travaux des différents CSE

CE QUE VEUT LA CFDT POUR LES RETRAITES

Nos revendications sont guidées par nos valeurs : solidarité, égalité, émancipation et démocratie. Elles sont portées depuis plusieurs années par la CFDT après avoir été débattues par les adhérents et militants.

1 UN SYSTÈME DE RETRAITE UNIVERSEL ET PLUS JUSTE

Il doit permettre de construire une solidarité universelle où tous les actifs, du public comme du privé sont solidaires, et qui ne pénalise plus les femmes, les polypensionnés, les personnes précaires et les bas salaires.

2 UNE COMPENSATION DES 10 FORMES DE PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL

La pénibilité réduit l'espérance de vie, les travailleurs exposés doivent donc pouvoir partir plus tôt à la retraite et avoir droit à des mesures de prévention.

3 UN DROIT À LA RETRAITE PROGRESSIVE POUR AMÉNAGER LES FINS DE CARRIÈRE

On ne travaille pas à 60 ans comme à 30 ans. Les travailleurs doivent avoir plus de liberté dans le choix de l'âge et des modalités de leur départ à la retraite.

4 UN MINIMUM DE PENSION ÉGAL À 100 % DU SMIC POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE

Le droit à la retraite doit être le droit à une retraite décente.

5 UNE GARANTIE À 100 % DES DROITS ACQUIS AVANT 2025

La réforme ne doit pas modifier les droits passés, seuls les droits acquis après 2025 peuvent être modifiés. C'est une condition indispensable pour sécuriser les personnes dans la transition d'un système à l'autre.

6 DES COMPENSATIONS SALARIALES

Pour que la réforme permette de contrebalancer pour certaines professions l'abandon de la règle des six mois. Ces compensations doivent se concrétiser en même temps que la réforme des retraites.

7 LE MAINTIEN DU DROIT À PARTIR À LA RETRAITE À 62 ANS ET DU DISPOSITIF DES CARRIÈRES LONGUES

Ce dispositif des carrières longues permet à ceux ayant commencé à travailler très jeunes de partir plus tôt à la retraite

✱ LA RETRAITE MOYENNE D'UNE FEMME EST DE 825 EUROS



SENIORS

UN TIERS DES SENIORS SANS RETRAITE VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

HÉ OUI
AVEC L'ÂGE
ON SE TASSE

-----Seuil de pauvreté



JE SUIS CONTENT
POUR TOI QUE TU
PARTES À LA
RETRAITE !

EN REVANCHE,
J'ESPÈRE QUE
TU N'AS PAS DE
GROS BESOINS !



La CFDT s'opposera à toute mesure d'économie visant à reporter l'âge de départ à la retraite. Elle se positionnera sur le projet de réforme des retraites à partir de ses revendications et appellera les travailleurs à se mobiliser si le résultat final ne correspond pas à ses exigences.

Merci pour votre confiance et votre soutien !

Vous pouvez compter sur vos élu.e.s CFDT pour vous défendre en cas de problème.

Nous continuerons à nous investir pour proposer de meilleurs accords pour améliorer les conditions de travail, bien que cela soit un peu utopique vu la majorité sortie des urnes et les premiers faits que nous avons constaté.

Vos élu.e.s CFDT dans les différents CSE de l'UES :

Nom	CSE	Nom	CSE
ANGRAND Ludovic	SBS	JOUANNY Pascal	SBS
ARGIS Nathalie	SSG	LACASSAGNE Nathalie	SSG
BEAUMOND William	SSG	MALGRAS Cedric	SHRS
BILLO Franck	SHRS	MAUDUIT Brigitte	SHRS
BONGARS Nathalie	SBS	MOIREZ Alain	SSG
BOUILLET Jean-Charles	SBS	NAUDY Muriel	SSG
BOZZI Fabien	SBS	PERNOUD Mathilde	SHRS
BRENGUES François-Marie	SSG	PLANES Carole	SSG
BRUNET Pauline	SBS	POEYDOMENGE Catherine	SBS
CHARBONNEL Aude	SBS	REGGIO Joel	SHRS
CLEMENT Sylvie	SHRS	RICHARD Caroline	SSG
CORAGGIO Donatella	SSG	RIOU Mickaël	SSG
CREN Jérémie	SSG	ROYANT Philippe	SHRS
DAGADA Bénédicte	SHRS	SAMBIN Bernard	I2S
DANLOS Emmanuel	SBS	SANTAREM Marco	SHRS
DRAKAKIDES Pierre	I2S	SICARD Nathalie	SHRS
FAURE Thierry	SBS	VANDENBON Frédérique	SHRS
GIRAUDAU Pierre	SSG	VILLARD Hakima	I2S

Vos délégués et représentants syndicaux CFDT :

Nom	Site	Tel
ALLOMBERT Patrick	Axway / Puteaux	01 47 17 21 62
BEAUMOND William	SSG / Aix Marseille	06 08 94 10 50
BONGARS Nathalie	SBS / Tours	
BOZZI Fabien	SBS / Tours	02 47 87 11 00
CHAMBRON Bruno	CIMPA / Toulouse	
CREN Jérémie	SSG / Meudon	06 45 15 66 04
CORAGGIO Donatella	SSG / Manhattan	06 45 15 66 04
COSSEC Melanie	SSG Nantes	06 49 36 72 82
DRAPIER Jean Marie	SSG / Rennes	02 23 25 25 62
FAURÉ Thierry	SBS / Albi Toulouse	06 52 18 09 97
FORT Thierry	SSG / Bordeaux	
GIRAUDAU Pierre	SSG / Bordeaux	07 84 09 14 03
LACASSAGNE Nathalie	SSG / Albi Toulouse	06 13 07 44 87
MARET Bruno	GALITT / Paris	
MAUDUIT Brigitte	Sopra HR / Manhattan	
MOIREZ Alain	SSG / Toulouse	06 80 40 21 42
RICHARD Caroline	SSG / Rennes	02 23 25 34 71
SELMANI Kamel	I2S / Meudon	
SICARD Nathalie	Sopra HR / Marseille	04 91 28 59 18

Notre employeur donne du poids à ses actions, il adhère au syndicat patronal Syntec.

Pour donner du poids à nos revendications,
syndiquons-nous !

[adhérez-en-ligne](#)



N'attendez pas qu'il soit trop tard.

Soyez acteurs et décidez de votre avenir.

SOUTENEZ LA CFDT !



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être Informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

Les adhérents peuvent bénéficier du nouveau service téléphonique "RÉPONSE À LA CARTE" .

Ce service permet un accompagnement personnalisé sur l'ensemble du territoire. Par exemple :

- Une question sur votre contrat de travail ou votre statut professionnel ?
- Un doute sur vos conditions de travail ?
- Un besoin d'information sur la formation professionnelle ?
- Une interrogation sur votre passage à la retraite ou sur le chômage ?
- Un problème plus personnel de mobilité ou de logement ?

Vous pouvez adhérer en ligne sur www.cfdt.fr

